



| | | |
|--|---|---|
| Date de création : 20/09/2022 | Auteur : MD | Documents associés : |
| Participants : E. Baranes, B. Magdalou, P. Mahenc, A. Marciano, S. Michel, F. Mirabel, B. Mulkay, J-C. Poudou, F. Prieur, F. Ricci, C. Bonnet, T. Cortade, E. Lavaine, M. Reymond, M. Sala , F. Seyte, A.Deau, F. Huschelrath, N. Lopez, M. Roze, M. Bidan, A.Gallet, M. Arnal, C. André. | Représentés : M. Guillon, Y. Iglesias, J. Timerichth ,R.Planton, C. Assaf, A. Robin. | Membres de droit et invités : M. DUTILH (assistante de Direction) E. MONSEGUR (Directrice Administrative) |

31 Présents ou représentés sur 40 membres en exercice.

La séance du conseil en formation plénière est ouverte à 10h00.

FORMATION PLENIERE

- I. Désignation d'un secrétaire de séance
- II. Informations générales
- III. Appel à questions diverses
- IV. Approbation du PV du 30 mai 2022
- V. Modalités de contrôle des connaissances 2022 - 2023
- VI. Calendrier des enseignements et des examens 2022-2023 - complément
- VII. DU Banque et Assurance 2022-2023
- VIII. Affaires générales : sorties d'inventaire
- IX. Règlement de la salle des marchés

- I. Désignation d'un secrétaire de séance

Thomas Cortade se propose au secrétariat de séance

- II. Informations générales

Certification Iso 9001

Suite à l'audit du 3 juin 2022, la Faculté d'Économie a obtenu le renouvellement de la certification Iso 9001.

Recrutement

F. Mirabel annonce l'arrivée de Nicolas Bedu, Maître de conférences recruté lors du comité de sélection Art-Dev sur le support de poste de Christian Poncet. N. Bedu était auparavant en poste à l'Université d'Artois.

F. Mirabel fait part également du recrutement de Sylvain Hours sur le poste d'ATE qui réalisera 384 Hetd. Le poste d'ATE est provisoire dans l'attente de la publication du poste PRAG obtenu grâce à la mise en place du Cycle Pluridisciplinaire d'études supérieures - CPES.

F. Ricci informe F. Mirabel qu'il n'a pas eu toutes les informations concernant les dates de recrutement. Il aurait souhaité proposer à ses doctorants de candidater.

F. Mirabel précise que le recrutement des ATE suit un processus réglementé et que le profil a été publié selon la procédure sur le site internet de l'Université de Montpellier. Il y a d'ailleurs eu un nombre important de candidats sur ce poste ATE.

Modification de l'équipe administrative.

F. Mirabel laisse la parole à E. Monségur :

E. Monségur explique que les changements interviennent du fait notamment de la demande de mise en disponibilité de C. Aubertin (gestionnaire planning). A. Deau reprendra les plannings tout en conservant sa responsabilité d'adjointe à la responsable de scolarité, ainsi que la modélisation APOGEE.

Dans le cadre de la mise en place du CPES, un support de gestionnaire de scolarité a également été accordé ce qui permet le recrutement de Mathis Coloma qui prendra la gestion du CPES mais également la gestion des L2 et L3 à compter du 1^{er} septembre.

Mme Morgane Domergue a été recrutée afin d'assurer la gestion administrative des Masters et des DUs.

S. El Sabbagh sera en charge à partir de la rentrée de missions transverses scolarité et sera également en support lors des campagnes de candidatures des étudiants (campus France, E-candidats)

F. Mirabel souligne que la fonction publique attire de moins en moins de candidats ; il y a de réelles difficultés à recruter.

E. Lavaine souhaite un mail récapitulatif sur les changements des personnels administratifs.

E. Monségur indique qu'un mail sera fait à la rentrée par la responsable du service scolarité précisant les coordonnées des nouveaux agents dès qu'ils auront leurs comptes informatiques universitaires. Dans l'attente les mails génériques peuvent être utilisés. Elle précise que les gestionnaires restant en poste au sein de l'UFR, un tuilage pourra être réalisé avec les nouveaux personnels.

Certification en Anglais

F. Mirabel explique que le conseil d'État a annulé le décret du 3 mai 2020 qui conditionnait la délivrance du diplôme à la réalisation d'une certification en langue anglaise auprès d'un organisme externe. Le conseil d'Etat a estimé que cette disposition était contraire au code de l'éducation.

III. Appel à questions diverses

P. Mahenc a transmis une question en amont du conseil sur le niveau de certains étudiants de Licence 3, illustrée par deux copies catastrophiques sur la forme, le niveau de français et les connaissances dans la matière.

F. Mirabel indique que ces deux étudiants ont fait plusieurs L1/L2/L3. Il précise que l'UFR est investie dans la certification Voltaire, il y aurait peut-être intérêt à trouver des financements pour mettre en place une UE de préparation à cette certification Voltaire qui permettrait aux étudiants de progresser en français.

P. Mahenc souligne qu'au-delà de l'orthographe ou de la grammaire, les phrases ne sont pas compréhensibles. Il y a également un réel problème sur la présentation. Il souligne enfin les carences dans la logique et la capacité d'analyse.

A. Marciano, reçoit aussi de nombreuses copies chaque année avec les mêmes problèmes : copies mal rédigées avec l'absence de sens dans les phrases écrites. A. Marciano, pense qu'aucune certification en français ne peut résoudre ce genre de problèmes.

M. Reymond, va dans le sens d'A. Marciano. L'UFR a mis beaucoup de moyens sur les matières techniques, mais l'UFR devrait envisager la mise en place de cours de remise à niveau en Français en première année. Cela ne remontera pas le niveau mais peut en aider certains.

F. Ricci pense que si on veut mettre en place ce genre d'enseignement, il faut mettre en place une aide ciblée telle que celle mise en place dans le cadre du parcours « oui si ».

F. Huschelrath remarque que la Faculté ne fait pas de sélection ; si on doit faire une mise en niveau en français, il faut vraiment remettre en cause le niveau global des étudiants.

E. Lavaine demande s'il n'est pas possible de limiter le redoublement.

F. Mirabel précise que cela est très compliqué en Master 1 et ne peut être fait en licence.

M. Bidan précise que les étudiants ont une UE de droit en L1 qui devrait les aider pour améliorer la structuration de l'écrit en français.

Pour A. Marciano, lorsqu'il y a 91% de réussite au Bac, cela change forcément le métier à l'Université. Il souligne aussi le fait que certains étudiants d'origine étrangère ont un bon niveau en français et sont tout à fait capables de rédiger de bonnes copies.

S. Michel trouve qu'il y a une grande hétérogénéité dans les copies, il faut avoir une vision nuancée. S. Michel considère qu'on ne peut pas corriger des années d'apprentissage dans le système éducatif. Il faut revoir la manière d'évaluer les étudiants. Certains L3 n'ont jamais fait de dissertations. Le QCM à ses

| | | |
|--|----------------------------------|-----|
| | ECO_DIR_PV_20220711_Plenier.docx | 3/8 |
|--|----------------------------------|-----|

limites, les cohortes sont trop nombreuses, c'est en ça qu'il faut concevoir des évaluations leur permettant d'écrire. La semaine passée, un article publié dans « The conversation » précisait les compétences attendues sur le marché du travail. Le constat est qu'il y a un déséquilibre sur l'acquisition du français, de l'écrit mais aussi de l'oral.

F. Prieur partage le point de vue de tous, il faut mettre en place du soutien en français, le questionnement est sur le type de soutien. Cela soulève un problème, en particulier pour les étudiants chinois dont certains ont de réelles difficultés d'apprentissage du français.

F. Mirabel souligne l'importance du Diplôme d'Établissement « *Préparation aux études pour étudiants non francophones* » qui permet aux étudiants internationaux d'acquérir un bon niveau en français avant de commencer leur 1^{ère} année de licence.

F. Ricci précise que dans son expérience, à Cergy Pontoise il n'y a plus de CM mais seulement des TD en L1. Cette vision engage toute l'Université, c'est un nouveau mécanisme que certains enseignants ont des difficultés à mettre en place mais qui montre qu'il y a des manières de réagir.

F. Mirabel rejoint la vision de F. Ricci et précise qu'à l'UFR d'Économie, il y a déjà beaucoup de matières à TD en comparaison avec d'autres facultés. Néanmoins, remplacer tous les CM par des TD soulèverait un problème de moyens financiers.

P. Mahenc ajoute que, comme on manque de temps pour former les étudiants à l'expression orale, on pourrait imaginer un café philosophique, tout au long de l'année ; chaque séance pourrait être animée par un enseignant qui proposerait un thème d'actualité. Cela leur permettrait de débattre et d'argumenter autour d'une discussion philosophique.

S. Michel trouve l'idée excellente, mais elle pense que seuls les bons étudiants participeront.

IV. Approbation du PV du 30 mai 2022

Avis favorable à l'unanimité (31 pour)

V. Modalités de contrôle des connaissances 2022 – 2023

F. Mirabel remercie Emilie pour le travail effectué sur la collecte des Modalités de Contrôle des Connaissances et remercie l'ensemble des équipes pédagogiques pour leur collaboration. T. Cortade remercie également A. Deau pour la modélisation de l'ensemble de la nouvelle offre de formation qui a représenté un travail considérable. F. Mirabel confirme le travail très important que représente cette modélisation et souligne le professionnalisme d'Alexandra Deau dans ce domaine.

F. Mirabel précise que la présentation des MCC va concerner toutes les années.

MCC de niveau Licence et Règlement des études :

Concernant la seconde chance, il a été décidé l'an dernier de la faire porter sur les UE non capitalisées. Si l'étudiant obtient une moins bonne note à l'UE qu'il n'a pas capitalisée, il conserve la note obtenue à

la première session. S'il obtient une meilleure note au rattrapage, il garde cette dernière. L'étudiant a ainsi une véritable seconde chance sur l'UE en ne conservant que la meilleure des deux notes.

M. Davin demande si, pour le Parcours International, les MCC doivent obligatoirement être les mêmes que pour le Parcours Classique.

A. Marciano, précise que les modalités peuvent être différentes entre les deux parcours et qu'il revient au titulaire du cours d'indiquer le mode d'évaluation qu'il souhaite.

F. Mirabel soumet au vote les Modalités de contrôle des connaissances des 3 années de licence (parcours général et International) , de la bi-licence, du CPES ainsi que le règlement des études tels que transmis aux membres du conseil.

avis favorable à l'unanimité (31 pour)

Règlement des études des masters 1 :

F. Mirabel souhaite revenir sur le point 5 du règlement qui porte sur la conservation des notes et la session 2. La faculté d'Économie est la seule composante de l'Université de Montpellier à réaliser une délibération dite « session 1,5 ». Cette délibération organisée entre la session 2 du semestre 1 et la session 2 du semestre 2 ne concerne que peu d'étudiants qui attendent les résultats de la session 2 du 1^{er} semestre pour vérifier si la compensation se fait entre leurs deux semestres.

F. Mirabel propose d'avoir le même type d'éléments que pour la Licence. Une délibération après la session 1 du semestre 1, une délibération après la session 1 du semestre 2, puis une délibération après l'ensemble des sessions 2 des semestres 1 et 2. Lors de cette délibération finale, le jury regardera les notes obtenues au semestre 1 et 2 post session 2 ainsi que les compensations entre semestres.

Les étudiants qui auront passé des UE en session 2 du semestre 2 alors qu'ils n'auraient pas eu à le faire auparavant pourront améliorer leurs résultats puisqu'ils conservent la meilleure note entre les deux sessions.

T. Cortade précise que ce système permet également d'avancer d'une semaine les derniers examens et délibérations de fin d'année.

B. Mulkay s'interroge sur le maintien d'une délibération 0,5 qui permet aux étudiants redoublants ayant déjà acquis le semestre 2 de valider l'année dès le mois de janvier.

Il indique souhaiter des modifications sur le règlement des études afin qu'il soit plus précis pour les étudiants. Il est pris note de ses demandes de modifications notamment de l'article 5.

S.Michel souhaite intervenir en tant que responsable L3. Elle précise que s'il est important d'avoir un texte précis, il est aussi nécessaire que les responsables de parcours prennent le temps de communiquer autour de ces changements auprès des étudiants. Le souci n'étant pas tant d'avoir des recours sur un texte mais

plutôt d'avoir des étudiants qui ne comprennent pas comment ils sont évalués. Il faut donc passer du temps à informer les étudiants.

F. Mirabel souhaite que l'administration envoie une fiche simplifiée aux étudiants et aux enseignants sur le règlement des études. F. Huschelrath propose de communiquer à la pré-rentrée.

F. Mirabel propose que pour le règlement des études de l'année 2023-2024, B. Mulkay révise le document et envoie ses propositions de modification du règlement des études en amont.

Vote du règlement des études intégrant les propositions de modifications.

Avis favorable (1 abstention 30 pour)

MCC M1

F. Mirabel ajoute que pour le parcours économie publique et environnement « Introduction à SAS » passerait en contrôle continu.

B. Mulkay précise que cela vaut pour tous les parcours.

Avis favorable (unanimité 31 pour)

MCC M2 MBFA

F. Mirabel explique que E. Monségur a synthétisé sur le tableau présenté aux membres les changements et ou compléments des cours.

Aucune remarque n'est remontée.

Avis favorable (1 abstention 30 pour)

MCC M2 Eco

F. Mirabel indique que les modalités de contrôle des connaissances du parcours ECODEVA sont en cours de finalisation en lien avec SupAgro et l'IAMM et remercie A. Pietri pour l'important travail de coordination avec ces deux partenaires.

F. Mirabel demande aux responsables de parcours si au niveau des cours des M2 tout est conforme.

Aucune autre remarque n'est remontée.

Avis favorable (unanimité 31 pour)

VI. Calendrier des enseignements et des examens 2022-2023 – complément

F. Mirabel passe la parole à J-C Poudou pour le calendrier des examens CPES.

J-C. Poudou explique que 80 % des enseignements de la première année se feront au Lycée Joffre. Cette licence suivra alors le calendrier des lycées, il y aura 17 semaines au semestre 1 qui ira au-delà des

| | | |
|--|----------------------------------|-----|
| | ECO_DIR_PV_20220711_Plenier.docx | 6/8 |
|--|----------------------------------|-----|

vacances de Noël. Le second semestre débutera après les vacances de février pour se terminer le 30 juin. La première année sera entièrement en contrôle continu.

Concernant le calendrier des masters 2, F. Mirabel précise que l'UFR bénéficie d'une fin d'année universitaire dérogatoire pour les Master 2 qui pourra aller jusqu'au 30 septembre 2023 notamment pour la réalisation des stages.

F. Ricci, aimerait repousser la date de la fin du premier semestre aux congés de Noël pour les M2.

E. Lavaine ajoute que beaucoup de cours de M2 sont déjà positionnés après le 26 novembre.

F. Mirabel propose d'étendre le calendrier du semestre 1 des M2 du 5 septembre 2022 au 17 décembre 2022.

Avis favorable (unanimité 31 pour)

VII. DU Banque et Assurance 2022-2023

F. Mirabel explique qu'à la mise en place du DU banque et Assurance en partenariat avec le Crédit Agricole, ce dernier payait les frais de formation via une subvention globale de 47 000 euros. La réglementation en matière de formation professionnelle nous oblige désormais à établir des contrats nominatifs auprès des OPCO. Le service formation continue de l'Université aura la charge de l'établissement des demandes de financements auprès des OPCO (pour un tarif unitaire de 6125 €). Au vu du nombre d'inscrits prévus dans le DU pour 2022-2023, la faculté pourrait conserver une marge de 10 000 euros après prélèvement des frais de gestion du service formation continue.

Avis favorable (unanimité 31 pour)

VIII. Affaires générales : sorties d'inventaire

F. Mirabel informe que l'on doit voter les sorties d'inventaire comptable de matériels mis au rebut. Le tableau diffusé aux membres permet de prendre connaissance des matériels informatiques sortis de la composante et ainsi pris en charge par les services centraux.

E. Monséguir précise qu'il s'agit d'une régularisation de matériels déjà désinstallés. La réglementation exige un vote du conseil afin que l'agence comptable puisse prendre en compte ces sorties d'inventaire dans les comptes de l'université. A titre d'information une nouvelle salle informatique va être rénovée.

M. Sala ajoute que la Faculté garde une dizaine d'ordinateurs par an pour les utiliser dans le cadre de la formation.

B. Mulkay demande si cela ne concerne que les unités centrales ou également les écrans ?

E. Monséguir précise que cela peut concerner les écrans lorsqu'ils sont défectueux, mais ces derniers ne sont pas toujours en immobilisation (coutant moins de 500 €). Michel Sala précise que les écrans en état de fonctionnement sont conservés.

| | | |
|--|----------------------------------|-----|
| | ECO_DIR_PV_20220711_Plenier.docx | 7/8 |
|--|----------------------------------|-----|

Avis favorable (unanimité 31 pour)

IX. Règlement de la salle de marché

F. Mirabel explique que sous l'impulsion de MUSE et de F. Seyte en particulier, la salle de marché a été créée à la Faculté d'Économie. Muse a financé près de 75 000 euros d'investissement.

La mise en place de ce règlement de la salle de marché a pour objectif de favoriser et cadrer l'ouverture de cette salle à un public extérieur et en avoir ainsi une utilisation plus intensive.

E. Baranes ajoute que le règlement est assez concis, une première partie présente le descriptif de la salle et de ces équipements ; une deuxième partie expose les rôles et missions données aux comités de pilotage et de gestion de la salle. A minima une réunion est prévue annuellement pour faire le bilan des usages de la salle ainsi que le bilan financier.

F. Mirabel souhaite prioriser les formations ayant accès à la salle et développer des partenariats extérieurs. Il sera question de grille tarifaire.

E. Baranes précise que cette grille tarifaire sera présentée à la rentrée.

M. Sala ajoute qu'il est très important d'avoir cette salle. Il rappelle que dans 2 ans, les équipements auront déjà 5 ans et il faudra financer le renouvellement du parc informatique. Il faudrait se rapprocher de Muse pour anticiper le financement de ce renouvellement.

Avis favorable (1 abstention 30 pour)

Fin de la séance 11h43